



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2018
Français
Original : chinois

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente et unième session
Genève, 5-16 novembre 2018

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme**

Chine

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (18 octobre 2018).

** Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.



I. Méthodologie, processus de consultation et rappel des faits

A. Méthodologie et processus de consultation (recommandations 35 et 61)

1. Le présent rapport a été établi sur la base des directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel, telles qu'elles sont énoncées dans la décision 17/119. Il met en lumière les progrès accomplis en matière de droits de l'homme en Chine continentale et dans les régions administratives spéciales (RAS) de Hong Kong et de Macao depuis 2013, décrit la mise en œuvre des recommandations reçues au cours du deuxième cycle de l'examen, et présente les obstacles à surmonter et les objectifs futurs. Conformément au principe « Un pays, deux systèmes », les rapports distincts établis par les gouvernements des RAS chinoises de Hong Kong et de Macao sont présentés aux chapitres V et VI ci-après.

2. Pour établir le présent rapport, le Ministère chinois des affaires étrangères a dirigé un groupe de travail interministériel spécial comprenant près de 30 organes législatifs, judiciaires et administratifs d'État (voir liste à l'annexe I). Il a organisé de nombreuses réunions de coordination, a soigneusement étudié les normes des Nations Unies, et s'est appuyé sur les meilleures pratiques de nombreux pays en vue de recenser et de définir les idées, les cadres, les modalités et le contenu à utiliser pour établir le rapport. C'est sur cette base que les membres de l'équipe ont collaboré à la rédaction du texte et ont révisé et perfectionné le rapport des dizaines de fois. Près de 40 organisations non gouvernementales et établissements universitaires ont aussi été consultés, oralement et par écrit (voir la liste à l'annexe II), et les avis du public ont été largement sollicités par l'entremise du site Web du Ministère des affaires étrangères, donnant lieu à des modifications et à la mise au point définitive du rapport.

B. Suite donnée au deuxième cycle de l'examen

3. Le Gouvernement chinois a accepté 204 des 252 recommandations formulées par les différents pays au cours du deuxième cycle de l'Examen périodique universel. À l'issue de l'achèvement de ce cycle, et compte tenu de la grande importance que la Chine attache à la suite à donner à ces travaux, le Ministère des affaires étrangères a créé un groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations, et a diffusé aux ministères concernés le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Le Groupe de travail a tenu de nombreuses réunions, défini clairement les tâches de chaque organe, fait des recherches et élaboré des plans d'application, et a régulièrement fourni des rapports et des éclaircissements sur la mise en œuvre au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci. Le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre le deuxième Plan d'action national pour les droits de l'homme (2012-2015), publié le troisième Plan d'action national pour les droits de l'homme, recensé les objectifs visés et les tâches à exécuter afin de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme pour la période 2016-2020, et a procédé, à compter de 2018, à l'évaluation à mi-parcours. Il s'est ainsi employé activement à intégrer les recommandations dans la législation nationale, les règlements administratifs et les travaux de planification dans divers domaines du développement économique et social. Le présent rapport rend compte de la démarche de mise en œuvre des recommandations pertinentes formulées au cours du deuxième cycle de l'examen.

C. La notion de droits de l'homme avec des caractéristiques chinoises et son appareil théorique

4. Il n'y a pas de voie universelle pour le développement des droits de l'homme dans le monde. La cause des droits de l'homme est un élément important du développement économique et social de chaque pays, et à ce titre doit être encouragée sur la base des conditions nationales et des besoins de la population du pays. Elle ne peut pas être définie sur la base d'une autorité unique. Guidée par la Pensée de Xi Jinping sur le socialisme aux caractéristiques chinoises dans la nouvelle ère, la Chine attache une grande importance à la

promotion et à la protection des droits de l'homme. Elle s'emploie sans relâche à soutenir, promouvoir et mettre en pratique la protection des droits de l'homme, sans jamais s'écarter de la voie du développement des droits de l'homme avec des caractéristiques chinoises.

5. Cette voie est fondée sur la prise en compte des conditions nationales. En Chine, la voie du développement des droits de l'homme est ancrée dans une tradition culturelle qui remonte à plus de cinq mille ans. À l'époque moderne, elle découle de plus de cent soixante-dix ans de recherches difficiles, et doit son succès à tout ce que la Chine Nouvelle est parvenue à établir au cours des soixante-neuf dernières années, et en particulier aux efforts considérables menés au cours des quarante dernières années de réforme et d'ouverture. La Chine tient dûment compte du caractère tant universel que particulier des droits de l'homme, promeut conjointement la démocratie et les moyens de subsistance de la population, vise de façon coordonnée la paix et le développement, et assure la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du développement. Elle a rédigé un chapitre historique en matière de progrès dans le domaine des droits de l'homme et a élargi le programme concret pour la protection des droits de l'homme au plan international.

6. Cette voie est centrée sur les besoins de la population. En Chine, la voie du développement des droits de l'homme prend toujours le bien-être et les intérêts de la population comme point de départ et d'arrivée. La Chine défend le principe de la souveraineté populaire et élabore une démocratie consultative socialiste, perfectionne le système démocratique, enrichit les formes de démocratie et élargit les canaux d'expression démocratique. La Chine défend le principe de la primauté populaire par l'amélioration du bien-être de la population et la promotion du développement global et de la prospérité commune du peuple dans son ensemble. La Chine s'est dotée des plus grands systèmes d'éducation, de sécurité sociale et d'élections démocratiques locales du monde, ce qui a permis d'assurer un degré de protection sans précédent des droits et intérêts des citoyens.

7. Cette voie fait du développement une priorité. La Chine applique avec constance le principe d'un développement novateur, coordonné, respectueux de l'environnement, ouvert et partagé, renforçant ainsi sans relâche sa puissance économique ; son produit intérieur brut est passé de 54 000 milliards de yuan à 82 700 milliards de yuan au cours des cinq dernières années. La Chine met consciencieusement en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030, garantissant une alimentation et un habillement adéquats à plus de 1,3 milliard de personnes, a réduit de plus de 700 millions le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et assure un emploi à 770 millions de personnes. La pauvreté a été réduite pour plus de 68 millions de personnes au cours des cinq dernières années et, selon les normes actuelles en Chine, les pauvres ruraux sont certains de sortir de la pauvreté d'ici à 2020.

8. Cette voie fait de la primauté du droit son critère. Persévérant dans l'édification d'un État, d'un Gouvernement et d'une société régis par la primauté du droit, la Chine avait promulgué et appliqué quelque 265 lois à la fin du mois d'avril 2018, et le système juridique socialiste aux caractéristiques chinoises s'améliore de jour en jour. Pour promouvoir de façon globale la primauté du droit, 190 initiatives majeures ont été prises dans six grands domaines et sur 30 thématiques depuis 2014, l'objectif étant d'asseoir la législation sur des bases scientifiques, d'appliquer strictement la loi, d'assurer des jugements impartiaux, de promouvoir le respect de la loi au sein de la population et de faire en sorte que la fonction publique soit guidée par la loi. Dans le même temps, les tâches propres au renforcement des garanties judiciaires concernant les droits de l'homme ont été clairement présentées et mises en œuvre de manière ordonnée.

9. Cette voie est animée par une volonté d'ouverture. La Chine applique une stratégie mutuellement bénéfique d'ouverture au monde extérieur et d'ouverture de ses portes pour prendre part à des travaux constructifs. Elle favorise un développement en interne par l'entremise de réformes et d'ouvertures et, en s'ouvrant sur le monde, elle assume également sa place d'acteur majeur au niveau mondial, en mettant en commun son expérience en matière de développement avec le reste du monde et en partageant avec lui les nouvelles possibilités qu'elle ouvre. Après s'être montrée réceptive aux apports du monde extérieur, elle en est venue à prendre une part active aux échanges avec celui-ci, que ce soit par l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce ou l'édification de l'initiative « Une ceinture et une route ». La Chine a beaucoup contribué aux efforts

déployés pour faire face à la crise financière asiatique et à la crise financière internationale, et cela fait de nombreuses années qu'elle est responsable de plus de 30 % de la croissance économique mondiale, ce qui promeut efficacement la cause de la paix, du développement et des droits de l'homme.

10. La Chine propose d'instaurer des rapports internationaux d'un genre nouveau, faits de respect mutuel, d'équité, de justice et de coopération gagnant-gagnant, afin d'édifier un destin commun pour l'humanité tout entière, et de proposer un plan chinois pour la promotion d'un développement sain de la cause internationale des droits de l'homme. La Chine défend fermement les principes fondamentaux du droit international et les normes fondamentales des relations internationales, dont la Charte des Nations Unies constitue le centre, et elle s'acquiesce scrupuleusement des obligations qu'elle a souscrites au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle a adhéré. La Chine s'oppose à la politisation des droits de l'homme et à l'application de deux poids, deux mesures, et elle défend l'équité et la justice internationales. Elle préconise la mise en place d'échanges et d'une coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, et elle attache une importance croissante aux droits économiques, sociaux et culturels et au droit au développement, qui intéressent les pays en développement, et elle promeut le développement global des droits de l'homme de tous types.

II. Cadre législatif et institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme

A. Législation relative aux droits de l'homme (recommandations 50, 54, 85, 95, 117, 118, 120, 121 et 135)

11. Depuis 2013, la Chine améliore et perfectionne constamment son système juridique socialiste aux caractéristiques chinoises, qui fait intervenir de nombreux services juridiques de l'État, avec la Constitution en son centre et la loi (y compris les règlements administratifs, les règlements locaux et d'autres documents normatifs) comme ossature, et sert de fondement à la protection des droits de l'homme et à la consolidation de la primauté du droit. Les droits des citoyens à la subsistance et au développement, ainsi que leurs droits individuels, leurs droits de propriété, leurs droits et libertés politiques de base, et leurs droits relatifs au travail, à l'éducation, à la sécurité sociale et à d'autres domaines, sont efficacement protégés et garantis par la législation.

12. À la fin d'avril 2018, la Chine avait promulgué 28 nouvelles lois, y compris les dispositions générales du droit civil, la loi contre la violence familiale, la loi sur les œuvres caritatives, la loi sur la garantie des services culturels publics et la loi fiscale relative à la protection de l'environnement. L'amendement (IX) au Code pénal a été adopté et 134 amendements ont été apportés à la loi sur la population et la planification familiale, la loi relative à l'éducation, la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur la protection des droits et des intérêts des personnes âgées, ainsi qu'au Code de procédure administrative et au Code de procédure civile. Les dispositions légales relatives à la rééducation par le travail ont été abrogées, et le dispositif juridique de protection des droits de l'homme est en perpétuelle amélioration, ce qui rehausse efficacement le niveau des garanties judiciaires relatives aux droits de l'homme et consolide les fondements sociaux qui institutionnalisent les garanties relatives aux droits de l'homme. Il existe 265 lois actuellement en vigueur en Chine et le système juridique socialiste aux caractéristiques chinoises s'améliore de jour en jour.

B. Adhésion de la Chine aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et état d'avancement de leur mise en œuvre (recommandations 3 à 10, 14, 24 à 32, 52, 57, 58, 60 et 64)

13. La Chine est partie à 26 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et protocoles connexes (voir annexe III). Depuis juillet 2013, le Gouvernement chinois a participé, dans un esprit positif, confiant, ouvert et sans exclusive, aux examens ci-après : l'examen par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du deuxième rapport

sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; l'examen, par le Comité des droits de l'enfant, du rapport valant troisième et quatrième rapports périodiques sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ; l'examen, par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, du rapport valant septième et huitième rapports périodiques sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; l'examen, par le Comité contre la torture, du sixième rapport sur l'application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En 2017, la Chine a soumis des réponses de suivi au Comité contre la torture et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et a présenté un rapport au nom de la Région administrative spéciale de Macao (Chine) sur les mesures prises pour donner suite à l'examen du premier rapport sur la mise en œuvre par Macao du Pacte International relatif aux droits civils et politiques. En août 2018, la Chine a soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour examen son rapport valant quatorzième à dix-septième rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

14. La Chine a signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et les services de l'État compétents n'ont cessé de faire progresser les réformes administratives et judiciaires en vue de sa ratification. La Chine étudie également la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme et leurs protocoles, de même que la question de la création d'une institution nationale chargée des droits de l'homme conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

C. Garanties institutionnelles de la protection des droits de l'homme

1. **Élaboration d'un plan global pour le développement des droits de l'homme (recommandations 33 à 38)**

15. Le Gouvernement chinois a répondu par l'affirmative à la proposition faite par le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tendant à ce que soit élaboré un plan national pour le développement des droits de l'homme. Après avoir atteint les principaux objectifs de son deuxième Plan d'action national pour les droits de l'homme (2012-2015), la Chine a publié et mis en œuvre son troisième Plan d'action national pour les droits de l'homme (2016-2020) en septembre 2016. Pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'action, la Chine a mis en place un mécanisme de réunions conjointes faisant intervenir plus de 50 organes d'État. Des universités, des instituts de recherche, des entreprises et des organisations non gouvernementales participent activement à ces travaux. Afin de sensibiliser davantage l'ensemble de la société aux droits de l'homme et renforcer la compréhension, le respect et la protection des droits de l'homme en son sein, la Chine a également élaboré des supports donnant des explications sur le Plan d'action.

2. **Renforcement des garanties judiciaires relatives aux droits de l'homme au moyen de réformes (recommandations 50, 53, 54, 124 à 126 et 133)**

16. En 2014, la Chine a adopté une décision du Comité central du Parti communiste chinois sur plusieurs grandes questions relatives à la promotion globale d'une gouvernance fondée sur le droit, qui a clairement énoncé certaines tâches liées au renforcement des garanties judiciaires relatives aux droits de l'homme. Ces tâches sont actuellement menées de manière ordonnée et aboutissent à des remaniements et perfectionnements de la législation.

17. Par exemple, 18 tâches de réforme dirigées par la Cour populaire suprême ont été achevées, et 65 initiatives proposées en vue d'une réforme globale et en profondeur des tribunaux populaires ont été lancées. La Cour populaire suprême a mis en place six tribunaux de circuit ; le système d'enregistrement des litiges a été réformé en profondeur, et la proportion des affaires enregistrées directement au moment de la demande dépasse

désormais 95 %. La réforme consistant à centrer le système de procédure pénale sur le procès a été activement mise en œuvre, avec notamment l'application de trois nouvelles règles de procédure concernant les conférences préparatoires aux procès, l'exclusion des preuves obtenues illégalement et les enquêtes judiciaires ; et la réforme du système des assesseurs populaires (juges non professionnels) a également été menée à bien, ceux-ci intervenant dans 12,957 millions d'affaires dans tout le pays. Les 29 tâches de réforme assumées par le Parquet populaire suprême, telles que la garantie de l'exercice indépendant et impartial de son pouvoir conformément à la loi, l'approfondissement de la réforme du système de contrôle du parquet populaire et la promotion de l'extension d'une structure fondée sur le droit au traitement des lettres de plainte et visites se rapportant à des affaires judiciaires, ont toutes été achevées.

3. Éducation aux droits de l'homme (recommandations 39 à 48)

18. Dans son Plan d'action national pour les droits de l'homme (2016-2020), le Gouvernement chinois a défini les objectifs et les tâches de l'éducation aux droits de l'homme. À l'heure actuelle, le septième plan quinquennal (2016-2020) de promotion de la sensibilisation et de l'éducation du public concernant l'état de droit (appelé sous forme abrégée le septième plan de sensibilisation au droit) fait de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit des éléments importants de l'éducation et de la sensibilisation de tous aux questions juridiques. Afin de renforcer la compréhension de la notion d'état de droit et la sensibilisation à la protection des droits de l'homme parmi les fonctionnaires de l'État, le Bureau d'information du Conseil des affaires de l'État a organisé de 2013 à 2017 huit stages de formation sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des responsables du Parti et du Gouvernement et des membres de l'appareil judiciaire. Au cours de la même période, le Parquet populaire suprême a dispensé des programmes d'éducation et de formation aux droits de l'homme à l'intention d'environ 480 000 personnes dans les parquets à tous les niveaux dans l'ensemble du pays et la Cour populaire suprême a organisé 69 cours de sensibilisation aux droits de l'homme démontrant l'exclusion des preuves illégales et formé 20 081 juges. Les organes de sécurité publique à tous les niveaux ont également amélioré leurs dispositifs de formation aux fonctions de répression des infractions et offert des cours de sensibilisation au droit couvrant des sujets tels que les droits de l'homme et l'interdiction de la torture.

19. La Chine a créé plus de 32 000 centres de formation à la gouvernance fondée sur le droit. Dans plus de 96,5 % des écoles primaires et secondaires ont été nommés des proviseurs adjoints ou des conseillers juridiques chargés d'assurer des fonctions d'orientation et d'éducation sur les questions juridiques. Les collèges et écoles primaires ont intégré dans leurs manuels des problématiques relatives aux droits personnels, au droit à l'éducation et aux droits économiques, et des directives ont été publiées sur les moyens d'éduquer les adolescents concernant la primauté du droit, ce qui aide les jeunes à conceptualiser les droits de l'homme et l'état de droit. Le Gouvernement chinois encourage les médias à présenter des éditoriaux et des articles sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme. Des organisations de la société civile telles que la Société chinoise des études sur les droits de l'homme ou la Fondation chinoise pour le développement des droits de l'homme ont suscité au sein de la société une prise de conscience à propos des droits de l'homme en organisant des séminaires et en éditant et publiant des magazines et des livres sur le sujet. À la fin de 2017, la Société chinoise des études sur les droits de l'homme a publié son septième « Livre bleu » annuel sur les droits de l'homme en Chine.

4. Participation des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des médias à la protection des droits de l'homme (recommandations 146, 148 à 150, 158, 165, 167, 168 et 170)

20. À la fin de 2017, quelque 755 200 organisations sociales avaient été dûment enregistrées conformément à la loi. Leurs activités couvrent les domaines de l'éducation, des sciences et techniques, de la culture et de la santé, de gestion sociale, de la protection sociale et de la charité, et de la protection des droits de l'homme. Depuis 2013, la Chine a notamment adopté la loi sur les œuvres caritatives, modifié le Règlement relatif à l'enregistrement et à la réglementation des organisations sociales, et promulgué l'Opinion sur la réforme du système de gestion des organisations sociales pour promouvoir leur

développement sain et en bon ordre, ce qui a encouragé le développement d'organisations non gouvernementales dans le domaine de la protection des droits de l'homme. La loi sur l'administration des activités des organisations non gouvernementales sur le territoire chinois, qui est entrée en vigueur en 2017, instaure une protection juridique des droits et activités de ces organisations.

21. La Chine compte huit centres de formation et d'éducation aux droits de l'homme. Ces établissements universitaires mettent pleinement à profit leurs plus grands atouts pour jouer un rôle actif dans la fourniture de conseils sur la formulation des politiques publiques et l'organisation de programmes d'éducation et de formation, ainsi que la conduite d'échanges avec des partenaires étrangers dans le domaine des droits de l'homme. Au cours des dernières années, le Gouvernement chinois a progressivement mis en place et perfectionné les dispositifs juridique et réglementaire applicables au journalisme et aux médias audiovisuels. Il encourage les médias à exercer un contrôle social sur les politiques publiques en se faisant l'écho de l'opinion publique conformément à la loi, sauvegarde les droits et intérêts légitimes des journalistes, et en protège les droits de propriété intellectuelle des organismes de presse et des maisons d'édition. La Chine respecte et garantit l'exercice légitime du droit de contrôle social sur les politiques publiques par les médias et les journalistes dans la couverture de l'actualité, et enquête sur les cas d'infractions commises contre des journalistes et des médias conformément à la loi. Lorsque les circonstances constituent un crime, les responsables doivent répondre de leurs actes conformément à la loi.

III. Réalisations et pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

A. Droits économiques, sociaux et culturels

1. Droit à des moyens d'existence et droit au développement (recommandations 56, 76, 183, 184, 185, 188, 189, 190 à 195, 200, 244 à 252)

22. Depuis 2013, le développement de l'économie et de la société chinoises est stable et vigoureux. Le produit intérieur brut, qui est passé de 54 000 milliards à 82 700 milliards de yuan, croît en moyenne de 7,1 % par an. La Chine, dont la part dans l'économie mondiale est passée de 11,4 % à environ 15 %, contribue pour plus de 30 % à la croissance économique mondiale. Dans les zones urbaines et rurales, le revenu disponible par habitant a augmenté respectivement de 6,5 % et 7,9 % par an en moyenne, ce qui fait de la Chine le pays abritant le plus grand groupe à revenu intermédiaire du monde. Les prix à la consommation ont augmenté chaque année de 1,9 %, soit un taux relativement bas. En 2016, la Chine a lancé son treizième plan quinquennal de développement économique et social, un vaste projet pour 2016-2020. Sa mise en œuvre pratique joue, et continuera à jouer, un rôle important dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels de la population et dans l'accroissement de son niveau de vie.

23. Le Gouvernement chinois accorde la plus haute priorité à la réalisation du droit à des moyens d'existence et du droit au développement. Il considère que la mise en œuvre de mesures ciblées d'aide aux pauvres et de réduction de la pauvreté est essentielle pour lutter contre la pauvreté et a accompli des progrès remarquables en matière de promotion des droits des pauvres et des groupes vulnérables évoqués plus haut. De 2013 à 2017, les autorités financières du Gouvernement central ont alloué expressément 282,2 milliards de yuan à la lutte contre la pauvreté, ce qui a permis de diminuer de 68,53 millions le nombre de ruraux pauvres en cinq ans. Le taux d'incidence de la pauvreté est passé de 10,2 % fin 2012 à 3,1 % fin 2017. Le revenu disponible par habitant dans les zones rurales pauvres a augmenté de 10,4 % par an, soit un taux de croissance réel supérieur de 2,5 points à la moyenne de l'ensemble des zones rurales du pays. Quatre-vingts pour cent des grands projets de génie hydraulique axés sur la préservation de l'eau et son approvisionnement, décidés par le Gouvernement chinois, sont exécutés dans les régions centrale et occidentale du pays et dans les zones de pauvreté limitrophes. Le Gouvernement y a résolu les problèmes de salubrité de l'eau de boisson au bénéfice de 171 millions de ruraux et 23,44 millions d'enseignants et élèves des écoles rurales, et a renforcé et amélioré encore l'approvisionnement en eau potable pour 95,09 millions de ruraux.

24. La Chine a participé activement aux échanges internationaux sur la réduction de la pauvreté et a organisé plus de 30 réunions, colloques et échanges de haut niveau dans le cadre du Forum mondial sur la réduction de la pauvreté et le développement, du Forum Chine-ASEAN sur le développement social et la réduction de la pauvreté et de la Conférence sur la réduction de la pauvreté et le développement organisée au cours du Forum sur la coopération sino-africaine. Un site Web d'échange d'informations sur la coopération Sud-Sud en matière de réduction de la pauvreté a été créé en 2016. Un mémorandum d'accord sur la coopération dans ce domaine a été signé avec des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, et un projet de démonstration en matière de coopération technique sur la réduction de la pauvreté en Asie de l'Est a été exécuté au Cambodge, au Myanmar et en République démocratique populaire lao. Près de 70 cours de formation sur la lutte contre la pauvreté ont été organisés et une formation spécialisée en la matière a été dispensée au personnel des services concernés dans 106 pays. Depuis 2013, la Chine a également apporté son aide à plus de 100 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe orientale et d'Amérique latine.

2. Droits au travail, à la sécurité sociale et au logement (recommandations 89, 90, 92, 174 à 179, 180, 181, 183, 186, 187 et 196 à 198)

25. Le Gouvernement chinois, qui fait de la promotion de l'emploi une de ses principales priorités en matière de développement économique et social, met en œuvre une stratégie en faveur de l'emploi et des politiques d'emploi plus dynamiques et veille à améliorer la qualité des emplois et à créer des débouchés. Au cours de la période 2013-2017, 66,09 millions de nouveaux emplois ont été créés dans les zones urbaines, où le taux de chômage est resté inférieur à 4,1 %. Au total, 27,96 millions de chômeurs y ont retrouvé un emploi, ainsi que 8,76 millions de personnes qui étaient en situation de sous-emploi. Le taux d'emploi global des diplômés de l'enseignement supérieur dépasse 90 %. Depuis 2013, la Chine a révisé la loi relative aux contrats de travail et la loi relative à la sécurité au travail et a renforcé leur application, a adopté les Dispositions spéciales relatives à la protection des travailleuses ainsi que les Mesures relatives à l'octroi de licences administratives pour le détachement de travailleurs et a amélioré continuellement les systèmes juridique et administratif qui régissent les relations professionnelles. De 2013 à 2017, les organismes de contrôle du travail et de la sécurité sociale ont recouvré 163,59 milliards de yuan en arriérés de salaires, au profit de 20,952 millions de travailleurs dans tout le pays. Parallèlement, le Gouvernement a poursuivi de façon active et constante la consultation collective sur les salaires et a augmenté le salaire minimum de manière appropriée. Il a en outre accéléré la mise en place d'un système de prévention des accidents et de contrôle de la sécurité dans l'industrie permettant de protéger efficacement les travailleurs. Le nombre d'accidents et de décès enregistrés en 2017 est inférieur de 33,9 % et de 22,2 % respectivement aux chiffres de 2012, et il s'agit de la quinzième année de baisse consécutive.

26. La mise en place en Chine du système de sécurité sociale couvrant le plus grand nombre de personnes dans le monde a fait progresser de 11 points de pourcentage le taux mondial de couverture par la sécurité sociale. À la fin de 2017, 915 millions de résidents avaient une assurance retraite de base, 1,35 milliard avaient une assurance médicale de base, 227 millions avaient une assurance contre les accidents du travail, 188 millions avaient une assurance chômage et 192 millions avaient une assurance maternité. Le niveau des prestations de sécurité sociale dans le pays s'élève constamment. Les pensions de base des retraités augmentent depuis 2005, soit depuis treize années consécutives, et le montant de la subvention pour la couverture médicale de base des résidents urbains et ruraux est passé de 240 yuan en 2012 à 450 yuan en 2017. De plus, les prestations relatives au chômage, aux accidents du travail et à l'assurance maternité ont toutes augmenté parallèlement à la croissance économique. Le Règlement relatif à l'assurance chômage est en train d'être modifié dans le but d'améliorer encore le système d'assurance chômage. La Chine a en outre perfectionné son système d'aide sociale, et a répondu aux besoins de base de près de 60 millions de bénéficiaires de l'allocation minimum de subsistance et de personnes extrêmement démunies.

27. Le Gouvernement chinois soutient activement la construction de logements sociaux subventionnés par l'État, s'emploie énergiquement à transformer les zones délabrées et s'efforce d'améliorer les conditions et le cadre de vie de la population. Entre 2013 et 2017, il a consacré plus de 1 000 milliards de yuan de subventions à des projets de logements subventionnés dans les zones urbaines, soutenu la réhabilitation de plus de 26 millions de logements délabrés, a construit plus de 6 millions de logements publics locatifs et a amélioré les conditions de logement de plus de 80 millions de personnes qui éprouvaient des difficultés à se loger. Depuis 2013, le Gouvernement chinois a affecté 135,9 milliards de yuan de subventions à la rénovation de logements délabrés, au bénéfice de 14,69 millions de ménages ruraux pauvres. L'allocation familiale, qui est de 7 500 yuan en moyenne, a été augmentée de 1 000 yuan par ménage dans les zones pauvres. Depuis 2017, les autorités financières du Gouvernement central axent leur appui sur la reconstruction des logements délabrés destinés aux ménages pauvres enregistrés et à d'autres bénéficiaires ; la subvention de base a été portée à 14 000 yuan, ce qui a considérablement amélioré la sécurité des ménages ruraux pauvres en matière de logement.

28. Le Gouvernement chinois a mis en œuvre un projet d'aide à la réinstallation des personnes vivant sur des terres qui ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins, pour les aider à sortir de la pauvreté. Entre 2013 et 2017, il a injecté plus de 80 milliards de yuan de subventions pour réinstaller 8,3 millions de personnes pauvres enregistrées, leur donner un logement sûr et pratique et soutenir la construction des infrastructures et des services publics de base dont elles ont besoin pour sortir de la pauvreté et prendre part au développement.

3. Droit à l'éducation et droits culturels (recommandations 56, 119, 205 à 218 et 219 à 222)

29. Le système éducatif chinois est le plus vaste du monde. Depuis 2012, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent plus de 4 % du produit intérieur brut. En 2017 en Chine, le taux net de scolarisation dans le primaire a atteint 99,91 %, le taux brut de scolarisation dans le premier cycle du secondaire a atteint 103,5 %, et le taux d'obtention du diplôme sanctionnant les neuf années de scolarité obligatoire a atteint 93,8 %. Le taux d'expansion de l'enseignement obligatoire y est supérieur aux taux moyens d'expansion de l'enseignement obligatoire dans les pays à revenu élevé.

30. Le Gouvernement chinois a adopté un ensemble de politiques et de mesures visant à renforcer les moyens éducatifs dans les régions reculées, les zones rurales et les zones où vivent des minorités ethniques. De 2014 à 2017, les autorités financières du Gouvernement central ont alloué plus de 162 milliards de yuan à l'amélioration des conditions d'enseignement obligatoire dans les écoles rurales en difficulté, au bénéfice de plus de 60 millions d'élèves. En 2017, elles ont investi 104,7 milliards de yuan dans des fonds assurant des subventions alimentaires, dont ont bénéficié plus de 37 millions d'élèves ruraux. L'aide financière accordée aux élèves issus de familles économiquement défavorisées de toutes les écoles a été renforcée et couvre 430 millions de personnes. L'enseignement obligatoire de neuf ans est gratuit dans l'ensemble du pays, et dans certaines zones où vivent des minorités ethniques l'enseignement est gratuit pendant quinze ans.

31. La Chine s'emploie à protéger le droit à l'éducation des enfants des travailleurs migrants ruraux et des personnes handicapées. En 2017, plus de 80 % des enfants accompagnant leurs parents travailleurs migrants ruraux fréquentaient les écoles publiques dans le cadre de l'enseignement obligatoire, et bénéficiaient tous de la même mesure « deux exemptions, une subvention » (couverture des frais de scolarité et des frais d'achat des manuels, en plus d'une allocation de subsistance pour les élèves issus de familles économiquement défavorisées résidant en internat). Depuis 2014, deux programmes de promotion de l'enseignement spécialisé ont été successivement mis en œuvre et le taux de scolarisation obligatoire des enfants souffrant de handicaps visuels, auditifs ou mentaux a dépassé 90 %.

32. Les autorités pénitentiaires chinoises, qui attachent une grande importance à la protection du droit à l'éducation des délinquants, élaborent des lignes directrices et des règlements en matière d'éducation et de redressement des délinquants et œuvrent pour l'intégration de programmes d'alphabétisation et d'acquisition professionnelle destinés à ceux-ci dans les programmes gouvernementaux.

33. Depuis 2013, le Gouvernement chinois, à tous les échelons, renforce son engagement en faveur de la culture, en mettant l'accent sur les régions occidentales et sur les communautés locales dans le but de protéger les droits et les intérêts culturels de groupes particuliers au sein de la population. Un programme de construction de centres multiculturels est mis en œuvre depuis 2016 dans les districts autonomes où vivent des minorités ethniques, ainsi que dans les districts et les villages avoisinants qui se trouvent dans des zones pauvres. En 2016 et 2017, quelque 1 424 milliards de yuan ont été alloués à la construction de 17 643 centres multiculturels de village. Il y a plus de 10 000 associations culturelles de minorités ethniques en Chine. Près de 40 % des projets représentatifs du patrimoine culturel immatériel chinois menés dans le pays émanent des 55 minorités ethniques chinoises et 36 % des dépositaires de ce patrimoine sont issus de minorités ethniques.

4. Droit à la santé ; protection de l'environnement et droits de l'homme (recommandations 187, 188, 199, 201 à 204 et 246)

34. La Chine redouble d'efforts pour instaurer un environnement sain dans le pays et assurer la santé de la population et son accès à des soins à chaque étape de la vie. Les lignes directrices du plan « Chine saine 2030 » ont été publiées en 2016. L'espérance de vie moyenne en Chine est passée de 74,8 ans en 2010 à 76,5 ans en 2016 ; la mortalité maternelle est passée de 30 pour 100 000 en 2010 à 19,6 pour 100 000 en 2017 et la mortalité infantile de 13,1 pour 1 000 en 2010 à 6,8 pour 1 000 en 2017. Les principaux indicateurs de santé de la population sont généralement meilleurs que les moyennes correspondantes des pays à revenu moyen et élevé, si bien que les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies dans ce domaine ont été atteints de manière anticipée.

35. La Chine s'emploie activement à améliorer la disponibilité et l'équité des services de santé publics. Les services de santé publics de base resteront gratuits dans tout le pays pour l'ensemble des résidents. Les autorités étudient la mise en place d'un nouveau mécanisme destiné à remédier au problème des pénuries de médicaments et garantir l'approvisionnement. En 2017, les taux de prise en charge systématique des femmes enceintes et des enfants de moins de 3 ans ont atteint 89,6 % et 91,2 % respectivement. La Chine a mis en place le plus grand réseau du monde en ce qui concerne la communication directe d'informations sur les épidémies de maladies infectieuses et autres situations d'urgence sanitaire publique devant obligatoirement être signalées. Le délai moyen de communication de telles informations a été réduit à quatre heures. Le Gouvernement mène activement des activités de sensibilisation, de formation et de consultation en matière de santé destinées au public, soutient la prestation de services de santé de proximité par des organisations non gouvernementales, organise chaque année la Semaine nationale de l'environnement et de la santé, et diffuse des publications telles que le document « Connaissances dans les domaines de la santé et de l'environnement pour tous les citoyens chinois » et les « Recommandations nutritionnelles à l'intention des résidents chinois », qui visent à diffuser des informations relatives à la santé et développer des compétences en la matière.

36. Le Gouvernement chinois a intégré l'édification d'une civilisation écologique dans le système de garanties relatives aux droits de l'homme. Les conditions environnementales continuent globalement de s'améliorer. De grands progrès ont été accomplis grâce à l'élaboration de trois séries de « 10 règlements » relatifs à la prévention et au contrôle de la pollution de l'air, de l'eau et des terrains. Les émissions des principaux polluants ne cessent de diminuer, le nombre de jours de pollution intense dans les principales villes a été divisé par deux, la superficie des forêts a augmenté de 163 millions de *mu* (10,872 millions d'hectares), celle des terres désertifiées se réduit de presque 2 000 kilomètres carrés par an et des résultats encourageants ont été obtenus dans le domaine du développement vert. La législation relative à la protection de l'environnement, à la prévention de la pollution atmosphérique et à la protection de la faune sauvage est en train d'être étoffée et modifiée afin de protéger les droits des citoyens en matière d'information, de participation et de surveillance dans le domaine de l'environnement. En outre, le Gouvernement encourage activement la signature et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et exécute sans encombre son projet de coopération Sud-Sud visant à créer des zones de démonstration à faible

émission de carbone, à lancer des programmes d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation à leurs effets ainsi qu'à former des spécialistes de ces domaines dans les pays en développement.

B. Droits civils et politiques

1. Protection du droit à la vie et du droit à la liberté de la personne (recommandations 110, 111, 117, 118, 120, 121, 123 et 237 à 240)

37. La ligne directrice de la politique chinoise en matière de peine capitale est : « Maintenir la peine de mort, contrôler rigoureusement son application et y recourir avec prudence ». En 2015, elle a adopté une modification (IX) du Code pénal portant abolition de la peine capitale pour neuf crimes supplémentaires, qui fait suite à l'adoption en 2011 de la modification (VIII) du Code pénal portant abolition de la peine capitale pour 13 infractions économiques et non violentes. Outre la corruption et la pratique des pots-de-vin, les crimes passibles de la peine de mort sont ceux qui concernent directement la sécurité nationale, la sécurité publique et la sécurité de la population, ainsi que les crimes commis par des militaires en violation d'une obligation découlant de leurs fonctions. La Chine a décidé, afin d'améliorer encore les dispositions relatives à l'application de la peine capitale dans le cas des condamnés à mort avec sursis, de remplacer la formulation « commettre intentionnellement un crime de manière avérée pendant la période de sursis » par « commettre intentionnellement un crime dans des circonstances aggravantes pendant la période de sursis » relevant ainsi les critères d'application.

38. Le Parquet populaire suprême a mis en place un Bureau du Procureur chargé d'examiner l'application de la peine capitale dans le cadre d'un contrôle procédural rigoureux de la mise en œuvre des lois en la matière. Des audiences plénières sont tenues pour les appels en deuxième instance en cas de condamnation à mort, et une attention accrue est accordée aux avis des avocats de la défense dans les affaires passibles de la peine capitale. Dans les cas où une personne mise en examen dans une affaire relative à une infraction passible de la peine de mort examinée par un tribunal populaire supérieur n'a pas désigné un avocat, un établissement d'aide juridique doit être contacté afin qu'il puisse en nommer un pour défendre le prévenu.

39. En décembre 2015, la Chine a promulgué la loi relative à la lutte contre le terrorisme, qui vise à renforcer encore la structure du système juridique dans ce domaine. En application de cette loi, le Gouvernement chinois a traité des affaires d'incitation à l'immolation et d'organisation de tels actes, et les organes de sécurité publique ont sanctionné sévèrement des organisations et personnes terroristes, notamment les forces du soi-disant « Turkestan oriental », dans le respect de la loi et tout en veillant à protéger les droits de l'homme des suspects.

40. La Chine a amélioré continuellement ses procédures relatives à la levée et à la modification des mesures coercitives applicables aux personnes suspectées ou accusées d'infraction pénale, et a restreint l'application des mesures coercitives à l'encontre des détenus. De 2012 à 2016, des parquets de tout le pays ont recommandé de lever ou de modifier les mesures coercitives appliquées à 12 552 suspects dont le maintien en détention n'était plus nécessaire. En août 2015, la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale a décidé, conformément à la loi, d'amnistier 31 527 condamnés qui purgeaient leur peine. La Chine continue d'améliorer les conditions de détention et de surveillance pour garantir la sécurité personnelle des détenus et des prisonniers. Des salles de consultation psychologique pour les détenus sont en train d'être mises en place dans les centres de détention partout dans le pays ; plus de 2 500 centres de détention donnent aux prisonniers la possibilité de passer des appels en vidéoconférence par Internet et des permanences juridiques de conseils aux détenus sont créées dans les centres de détention. Au niveau local, la Chine continue de renforcer la gestion des services pénitentiaires et de coordonner les efforts déployés pour traiter les questions d'emploi, de scolarisation, de sécurité des moyens de subsistance de base, d'assistance temporaire et de sécurité sociale en ce qui concerne les prisonniers.

2. Droit de vote, participation politique et droit de regard (recommandations 168, 170 et 171 à 173)

41. La Chine a mis en place le plus grand système d'élections démocratiques locales du monde, ainsi qu'un système d'administration autonome des collectivités locales, principalement sous la forme de comités de villages ruraux et de comités de résidents de communautés urbaines. Dans les zones rurales, les comités de villages ont organisé des élections directes, pour lesquelles le taux de participation moyen a dépassé 90 %, et 98 % des villages ont élaboré leurs règles et règlements ainsi que leurs statuts d'autonomie. En zone urbaine, 106 000 comités de résidents de communautés ont été créés à travers le pays. La Chine renforce constamment les moyens qu'a la population de contribuer à la protection des droits de l'homme et à la gouvernance locale.

42. La Chine améliore constamment ses lois et politiques relatives à la participation des femmes à la prise de décisions et à la gestion, et le rôle que jouent celles-ci dans la mise en place d'un système de gouvernance démocratique au niveau national s'est accru. Les femmes représentaient 24,2 % des délégués du dix-neuvième Congrès national du Parti communiste chinois, tenu en 2017, soit 1,2 point de pourcentage de plus que lors du précédent Congrès. Elles représentaient en outre 24,9 % des députés de la treizième Assemblée populaire nationale, soit une augmentation de 1,5 point de pourcentage par rapport à la session précédente, et 20,39 % des membres du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois étaient des femmes, soit 2,55 points de pourcentage de plus qu'à la session précédente de cette instance.

43. La Chine met en œuvre des garanties supplémentaires en matière de droit de contrôle démocratique par les citoyens. En 2015, l'Assemblée populaire nationale a modifié la loi sur la procédure législative pour définir clairement un système de retour d'information et de transparence sociale pour les personnes qui demandent qu'une question soit examinée, et pour renforcer le droit de contrôle des citoyens. En 2014, la loi relative au budget a été modifiée et l'Opinion portant sur la création d'un mécanisme de consultation des commentateurs et suggestions des représentants de l'Assemblée populaire nationale et de tous les secteurs de la société avant l'examen du budget a été promulguée pour promouvoir la transparence budgétaire et le contrôle démocratique. La Conférence consultative politique du peuple chinois étudie et améliore activement les mécanismes de contrôle démocratique et fait part de ses critiques et suggestions en ce qui concerne le traitement des problèmes rencontrés dans l'application des décisions relatives aux politiques publiques. Le Parquet populaire suprême et le Ministère de la justice ont lancé le Plan pour l'approfondissement de la réforme du système de contrôle démocratique, qui renforcera encore le contrôle exercé par la société civile. Le Bureau d'État chargé de communiquer avec les citoyens et de recevoir les plaintes a établi un système national d'information en ligne et un système d'évaluation de la satisfaction du public en ce qui concerne le traitement des requêtes et le suivi des dossiers.

3. Interdiction de la torture (recommandations 49 et 51)

44. Le Code de procédure pénale dispose expressément que les éléments de preuve recueillis illégalement doivent être exclus, ce qui constitue une réelle garantie institutionnelle en vertu de laquelle la protection des droits de l'homme peut être renforcée et l'impartialité de la justice assurée. Les dispositions détaillées concernant l'interdiction de la torture et l'exclusion des éléments de preuve obtenus illégalement sont énoncées dans plusieurs Opinions portant sur l'amélioration du système de responsabilité judiciaire des parquets populaires, publiées en 2015, ainsi que dans le Règlement visant à exclure rigoureusement des procédures pénales les éléments de preuve recueillis illégalement et l'Opinion portant sur les moyens de faire progresser la réforme de la procédure pénale centrée sur le procès, tous deux mis en œuvre en 2016.

45. Les organes de sécurité publique de tout le pays ont globalement terminé les travaux de rénovation et de mise aux normes des installations où sont prises en charge les affaires de répression des infractions. Les zones accueillant des suspects dans de telles affaires sont physiquement séparées des autres parties du bâtiment afin de garantir que ceux-ci soient nourris et puissent se reposer le temps nécessaire. Lorsqu'elles arrivent dans les locaux de l'organe de sécurité publique, toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis une

infraction sont amenées directement dans la zone de prise en charge des affaires, celle-ci devant obligatoirement être équipée d'un système de vidéosurveillance et d'enregistrement sonore. Le Ministère de la sécurité publique a intensifié ses investissements dans les techniques d'enquête judiciaire et s'attache à éliminer à la source le recours à la torture pour extorquer des aveux. En outre, les parquets s'emploient à mieux encadrer et contrôler les violations de dispositions juridiques ou réglementaires commises dans le cadre des enquêtes, et restreignent efficacement le recours abusif aux mesures de contrainte, le recueil illégal d'éléments de preuve et l'extorsion d'aveux par la torture. L'administration pénitentiaire chinoise améliore considérablement la formation de la police pénitentiaire populaire en ce qui concerne l'interdiction de la torture dans le cadre de l'application des lois et réalise une surveillance et un contrôle approfondis des activités de répression.

4. Droit à un procès équitable (recommandations 55, 129 à 134 et 158)

46. La Chine ne cesse d'approfondir la réforme de son appareil judiciaire, de promouvoir activement la mise en place de la procédure pénale centrée sur le procès, d'améliorer les modalités d'intervention des avocats de la défense et de perfectionner les mécanismes de recours judiciaires et d'aide juridictionnelle au niveau national, tout en favorisant l'indépendance et l'impartialité de la justice, conformément à la loi. Les voies permettant aux citoyens de prendre part à l'administration de la justice continuent de se développer et les dispositifs visant à offrir aux citoyens des commodités judiciaires, par exemple des centres publics proposant différents services juridiques, notamment d'aide dans le cadre de procès, sont constamment améliorés. Un système d'enregistrement des affaires, mis en place dans son intégralité en 2015, assure la protection effective du droit des plaignants d'intenter des procédures judiciaires. En avril 2018, la Chine a adopté la loi relative aux assesseurs populaires qui garantit la participation des citoyens aux activités judiciaires, conformément à la loi, et favorise l'impartialité judiciaire.

47. La Chine encourage vigoureusement la transparence de la justice. Les tribunaux populaires renforcent la transparence dans les quatre grands domaines que sont les procès et procédures judiciaires, les activités des tribunaux, les documents se rapportant aux décisions des tribunaux et les informations concernant les actions en justice. En juin 2018, 47,05 millions de documents judiciaires avaient été rendus publics et avaient comptabilisé 16,4 milliards de vues de la part d'internautes basés dans plus de 210 pays et régions. Les parquets ont mis en place un système de diffusion publique d'informations relatives aux affaires judiciaires qui couvre lui aussi quatre grands domaines, à savoir les demandes de renseignements concernant des procédures, la divulgation de documents juridiques, la diffusion d'informations sur des affaires importantes et les demandes de rendez-vous des inculpés avec leurs avocats et représentants.

48. La Cour populaire suprême, le Parquet populaire suprême, le Ministère de la justice et le Ministère de la sécurité publique ont publié une série de documents, notamment l'Avis sur le renforcement et l'amélioration du règlement des affaires judiciaires en vue de veiller attentivement à prévenir les risques d'erreurs judiciaires. Entre 2013 et 2017, des juridictions de tous les niveaux ont remédié à des erreurs judiciaires dans 39 affaires graves concernant 78 personnes qui avaient été inculpées injustement, à tort ou par erreur, et ont innocenté 4 874 autres accusés, conformément à la loi.

49. En application des Dispositions relatives à l'aide juridictionnelle en matière pénale publiées en 2013, les services d'aide juridictionnelle désignent des avocats chargés de défendre les suspects et les accusés qui n'ont pas pu en engager un en raison de difficultés financières, garantissant ainsi aux personnes soupçonnées ou accusées d'avoir commis une infraction le droit de se défendre. Entre 2013 et 2017, les services d'aide juridictionnelle à tous les niveaux ont fourni une assistance à plus de 1,269 million de personnes suspectées ou accusées d'avoir commis une infraction.

50. Entre 2014 et 2017, la Chine a successivement adopté les Dispositions relatives à la sauvegarde juridique du droit des avocats d'exercer leur profession et l'Avis sur la création et la mise en place d'un mécanisme d'intervention rapide pour la protection du droit des avocats d'exercer leur profession, lancé un programme pilote visant à garantir la présence d'avocats durant l'intégralité d'une affaire pénale, et amélioré les mécanismes d'assistance

et de responsabilisation qui protègent le droit des avocats d'exercer leur profession. À la fin de 2017, la Chine comptait 365 000 avocats et 28 000 cabinets, soit une hausse de 44,61 % et 40 % respectivement par rapport à 2013.

51. Entre 2015 et 2017, le Gouvernement chinois a successivement publié l'Opinion portant sur la création d'un mécanisme régissant l'évaluation médico-légale et le recours à celle-ci et l'Opinion sur les modalités d'amélioration du système unifié de réglementation de l'évaluation médico-légale, qui prévoient des garanties concernant la mise en place d'un système d'audition des experts légistes et protègent le droit des parties à un procès équitable.

5. Liberté de religion et de conviction (recommandations 55, 136, 138 à 141, 143 à 145, 147 et 231)

52. La Chine accélère l'élaboration de lois et de dispositifs de protection de la liberté de religion et de conviction. Le Code électoral et la loi sur l'éducation disposent que les citoyens jouissent des mêmes droits politiques et du même droit à l'éducation quelles que soient leurs croyances. Le Code pénal prévoit des sanctions à l'encontre des fonctionnaires qui privent illégalement les citoyens de leur liberté de religion ou qui portent atteinte aux coutumes et pratiques des minorités ethniques. Les Dispositions relatives à la réglementation des activités religieuses des étrangers sur le territoire de la République populaire de Chine protègent les activités religieuses des étrangers en Chine. Le Règlement relatif aux affaires religieuses, qui a été annulé et remplacé par un texte révisé en 2017, comprend désormais des dispositions renforcées en ce qui concerne la protection de la liberté de religion et de conviction ainsi que les droits et intérêts légitimes des pratiquants.

53. En Chine, les principales religions sont le bouddhisme, le taoïsme, l'islam, le catholicisme et le protestantisme, et représentent près de 200 millions de croyants et plus de 380 000 religieux. Conformément à la loi, l'État répertorie les lieux où les croyants peuvent prendre part à des activités religieuses collectives ; à l'heure actuelle, 144 000 lieux ont été enregistrés. L'Association des musulmans de Chine organise chaque année un pèlerinage à La Mecque à l'occasion du *hajj*, et plus de 10 000 musulmans y participent chaque année depuis 2007.

6. Liberté d'expression et liberté de la presse (recommandations 154, 155, 157, 162 à 170 et 173)

54. Le Gouvernement chinois protège la liberté d'expression des citoyens et la liberté de la presse, conformément à la loi. La Chine compte le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet au monde et le taux de pénétration d'Internet dépasse la moyenne mondiale. En décembre 2017, le nombre d'internautes en Chine avait atteint 772 millions et le taux de pénétration d'Internet était de 55,8 %. Les internautes expriment leur opinion sur des sites de commentaire de l'actualité, des forums, des blogs et des microblogs et par l'intermédiaire de l'application WeChat, formulant des critiques et des suggestions à l'égard de l'action des autorités de tous niveaux et exerçant ainsi un contrôle sur le comportement des fonctionnaires.

55. En Chine, le journalisme et l'édition se développent à un rythme soutenu, avec plus de 1 900 journaux et 9 800 publications périodiques. Le pays compte plus de 2 500 entités exerçant des activités de radiodiffusion et de télévision et plus de 200 millions d'abonnés à la télévision par câble ; 98,71 % de la population nationale bénéficie d'une couverture radio et 99,07 % d'une couverture télévisée. La Chine a mis en œuvre activement et consciencieusement des mesures régissant l'accréditation des journalistes et des mesures de réglementation des bureaux des correspondants de journaux et magazines, afin de protéger le droit légitime des médias, des agences de presse et des journalistes de couvrir l'actualité ainsi que le droit de regard de la population.

56. L'État encourage systématiquement la transparence dans les affaires publiques. Le Conseil des affaires de l'État applique le Règlement relatif à la diffusion d'informations sur les affaires publiques, s'attachant à promouvoir la divulgation de renseignements concernant l'examen et l'approbation des demandes administratives, le budget et la vérification des comptes, l'accès au logement à des prix abordables, la sécurité alimentaire

et pharmaceutique, et les procédures d'expropriation de terrains, de démolition et de réinstallation. En mai 2018, les informations disponibles sur 30 000 sites Web de l'État, à tous les niveaux de gouvernement, étaient en accès libre dans tout le pays. Des mécanismes visant à recueillir l'opinion publique ont été mis en place dans de nombreuses localités et des organismes spécialisés ont été créés afin de donner aux citoyens la possibilité de prendre part aux activités de gouvernance et aux affaires sociales.

C. Droits de groupes particuliers

1. Droits des femmes (recommandations 74, 75, 84, 88, 91 à 93, 95 et 99)

57. La Chine a mis sur pied un système législatif destiné à protéger les droits et les intérêts des femmes qui est fondé sur la Constitution et manifesté en premier lieu par la loi relative à la protection des droits et des intérêts des femmes, et qui se compose de plus d'une centaine d'autres lois et règlements, tels que la loi sur la promotion de l'emploi et les Dispositions spéciales relatives à la protection des femmes au travail. Entrée officiellement en vigueur en 2016, la loi de lutte contre la violence familiale constitue une nouvelle arme juridique destinée à protéger les droits des femmes.

58. Le Gouvernement chinois a intégré la question de la promotion des femmes dans son plan global pour le développement économique et social du pays. Le Conseil des affaires de l'État a adopté successivement des lignes directrices pour trois cycles de promotion des femmes qui définissent clairement les objectifs généraux, les domaines clefs et les mesures stratégiques à prendre à chaque étape. Les Lignes directrices pour la promotion des femmes en Chine (2011-2020), qui sont actuellement mises en œuvre, recensent 7 domaines prioritaires et 57 grands objectifs et énoncent 88 mesures stratégiques.

59. La Chine veille consciencieusement à la réalisation de tous les droits des femmes et à leur épanouissement. La structure de l'emploi des femmes ne cesse de s'améliorer, et celles-ci représentent 43,1 % de l'ensemble de la population active du pays. Elles comptent pour environ un quart du nombre total d'entrepreneurs mais pour 55 % des entrepreneurs sur Internet. La protection des droits et des intérêts des travailleuses est renforcée dans certaines conventions collectives. L'écart entre les sexes en matière d'éducation se comble progressivement et la proportion de femmes parmi les diplômés du supérieur a fortement augmenté. La question du rapport de masculinité très déséquilibré est abordée de manière globale. Le Règlement sur l'interdiction de la détermination du sexe du fœtus à des fins non médicales et de l'interruption artificielle de la grossesse en raison du sexe du fœtus a été révisé en 2016 afin de renforcer les contrôles de routine concernant la détermination du sexe du fœtus et l'interruption artificielle de la grossesse pour des raisons non médicales.

2. Droits de l'enfant (recommandations 74, 75, 77 à 81, 83, 84, 86, 87, 96 à 98, 101, 104 et 183)

60. La Chine attache une grande importance à la protection des droits et des intérêts de l'enfant. Les Principes généraux du droit civil prévoient la protection des droits et des intérêts de l'enfant, et précisent le fonctionnement du système permettant de retirer le statut de tuteur, qui est également traité dans l'Opinion portant sur le traitement juridique de plusieurs questions relatives au non-respect des droits et intérêts des mineurs par leur tuteur. Un chapitre sur les procédures judiciaires pour les affaires pénales impliquant des mineurs a été ajouté au Code de procédure pénale chinois et la modification (IX) apportée au Code pénal prévoit des peines plus lourdes pour les cas de maltraitance, les enlèvements et les violences sexuelles à l'égard des enfants. Les modifications apportées à la loi sur la protection des mineurs et à la loi sur la prévention de la délinquance juvénile protègent efficacement la santé physique et mentale des mineurs. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2013-2020) se poursuit.

61. La Chine a intégré la question du développement de l'enfant dans son plan global pour le développement économique et social du pays. Pour ce faire, elle a élaboré et mis en œuvre les Lignes directrices pour le développement de l'enfant en Chine (2011-2020) et le Programme national pour le développement des enfants dans les zones défavorisées (2014-2020), et a renforcé le dispositif visant à protéger les droits et les intérêts des enfants, à les prendre en charge et à leur fournir d'autres services.

62. La Chine ne cesse d'améliorer les dispositifs de sauvegarde des enfants vulnérables. En 2016, le Conseil des affaires de l'État a publié l'Opinion portant sur le renforcement de la protection des enfants en difficulté, qui vise à mieux protéger les enfants atteints d'une maladie grave ou présentant un handicap et dont la famille ne dispose que de faibles revenus, les enfants des rues, les orphelins et les enfants porteurs du VIH/sida et les enfants sans tutelle effective. Au cours de la période 2011-2017, le Gouvernement central a versé 15,06 milliards de yuan d'allocations de subsistance destinées aux orphelins. En 2017, le pays comptait 1 442 établissements de prise en charge d'enfants et 245 centres de protection pour mineurs. Depuis 2016, le Ministère des affaires civiles et d'autres départements mènent une campagne intitulée « Unis dans la tutelle pour grandir ensemble » qui vise à accroître les initiatives en faveur des enfants livrés à eux-mêmes, des élèves en rupture scolaire, des enfants des campagnes laissés pour compte, des enfants en difficulté et d'autres groupes cibles, et à mieux les protéger.

3. Droits des personnes âgées et des personnes handicapées (recommandations 74 à 76, 84, 100, 102, 103, 105, 106, 182 et 183)

63. Le nombre de personnes de plus de 60 ans vivant en Chine a atteint 240 millions en 2017, soit 17,3 % de la population totale. Les mesures que prend la Chine pour faire face au vieillissement de sa population sont du même niveau stratégique que les efforts qu'elle déploie pour veiller au développement national global et au bien-être de ses millions d'habitants.

64. Depuis 2012, la Chine a modifié la loi sur la protection des droits et des intérêts des personnes âgées, adopté plus de 70 documents d'orientation tels que l'Opinion portant sur l'accélération du développement des services aux personnes âgées et le Plan national pour la création d'initiatives en faveur des personnes âgées et la mise en place d'un système de prise en charge dans le cadre du treizième Plan quinquennal, et pris les premières mesures en vue de l'instauration d'une politique systématique de réglementation des prestations de prévoyance destinées aux retraités.

65. La Chine a créé en substance un système de services à domicile pour les personnes âgées qui repose sur des réseaux de proximité et reçoit un appui institutionnel complémentaire, associant prise en charge médicale et soins préventifs. En 2017, le pays comptait 155 000 établissements et installations proposant des services de ce type, avec un total de 7,448 millions de lits. Dans presque toutes les zones urbaines et plus de la moitié des zones rurales, les personnes âgées peuvent être prises en charge par des services de soins de proximité.

66. La Chine a renforcé l'assistance et la protection sociales pour les personnes âgées : 17,817 millions de personnes âgées dans le besoin ont droit à l'allocation minimale de subsistance et 4,102 millions de personnes âgées particulièrement défavorisées bénéficient d'une aide supplémentaire de l'État.

67. Il y a environ 85 millions de personnes handicapées en Chine et le pays dispose à présent d'un ensemble relativement complet de lois et de règlements qui leur sont consacrés. En 2017 a été adopté et mis en application le Règlement sur la prévention du handicap et la réadaptation des personnes handicapées, tandis que le Règlement sur l'enseignement destiné aux personnes handicapées a été révisé et sa nouvelle version adoptée. Le Conseil des affaires de l'État a également approuvé la création d'une Journée pour la prévention du handicap.

68. L'État a intégré la question du handicap dans son plan global pour le développement économique et social du pays. Le treizième Plan quinquennal apporte expressément des améliorations au système de protection sociale de base pour les personnes handicapées, renforce les politiques d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées et permet la réalisation de grands projets de réadaptation. Le Conseil des affaires de l'État a adopté, dans le cadre du treizième Plan quinquennal, le Plan général visant à assurer aux personnes handicapées une vie relativement aisée, qui précise les principaux objectifs et les activités spécifiques à entreprendre pour soutenir les personnes handicapées. À la fin de 2017, 10,62 millions de personnes handicapées avaient bénéficié de la mise en place complète d'un système d'indemnités de subsistance et 11,65 millions de personnes présentant un handicap grave recevaient des allocations de prise en charge.

69. Depuis 2013, le Gouvernement chinois a élaboré des dossiers d'information sur l'emploi et la formation pour près de 18 millions de personnes handicapées ; 333 000 personnes handicapées supplémentaires ont été embauchées chaque année et plus de 6 000 instituts de formation professionnelle pour les personnes handicapées ont été créés à l'échelle du pays. À la fin de 2016, 79 % des personnes handicapées étaient couvertes par une assurance vieillesse et 92,5 % des personnes présentant un handicap grave recevaient des subventions de l'État. Entre 2013 et 2017, 5,38 millions de personnes handicapées sont sorties de la pauvreté et environ 20 millions de personnes handicapées ont bénéficié de services de réadaptation de base. À la fin de 2017, près d'un millier de bibliothèques publiques avaient aménagé des salles de lecture dédiées aux supports en braille et aux livres audio, un total de 9 053 salles de sport adaptées aux personnes handicapées avaient été créées et les familles de 222 000 personnes présentant un handicap grave avaient bénéficié de projets de réadaptation par le sport et d'aide à la prise en charge par la famille.

4. Droits des minorités ethniques (recommandations 219 à 224, 226 à 229, 231 et 234)

70. La Chine est un pays pluriethnique unifié. Les minorités n'appartenant pas à l'ethnie Han représentent 113,79 millions de personnes, soit 8,49 % de la population totale du pays. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance à la promotion des droits fondamentaux des minorités ethniques.

71. Les droits politiques des minorités ethniques sont protégés et garantis. Cinquante-cinq minorités ethniques sont représentées au sein de l'Assemblée nationale populaire et de la Conférence consultative politique du peuple chinois. Même si leur nombre n'atteint pas le niveau normalement requis pour avoir droit à un représentant, les groupes ethniques dont l'effectif est particulièrement faible disposent toujours d'au moins un représentant. Les présidents, chefs de préfecture et chefs de district des autorités des 155 zones autonomes que compte la Chine sont tous des membres de groupes ethniques disposant d'une autonomie régionale. Le nombre total de fonctionnaires issus de minorités ethniques dépasse aujourd'hui les 3 millions, un nombre qui a plus que triplé depuis 1978.

72. L'appui au développement économique et social dans les zones où vivent les minorités ethniques augmente. De 2013 à 2017, le Gouvernement central y a alloué 7,1 milliards de yuan de son budget et les autorités financières centrales ont dédié 21,7 milliards de yuan au développement des minorités ethniques par l'intermédiaire de fonds pour la réduction de la pauvreté. En 2017, le produit intérieur brut des huit régions et provinces autonomes dans lesquelles les minorités ethniques sont concentrées avait atteint 8 489,9 milliards de yuan, ce qui représente un taux de croissance annuel de 7,6 %, qui dépasse de 0,7 point de pourcentage la moyenne nationale. Le nombre de personnes pauvres dans ces régions est tombé de 50,4 millions en 2010 à 10,32 millions, et l'incidence de la pauvreté a chuté de 34,1 % à 6,8 %.

73. Les droits et intérêts des minorités ethniques en matière de langue et d'éducation sont protégés. Au niveau national, quelque 40 lois et règlements, y compris la Constitution, pourvoient à l'utilisation et au développement des langues parlées et écrites employées par les minorités ethniques. Un enseignement bilingue, reprenant 29 systèmes d'écriture de 21 groupes ethniques, est dispensé dans plus de 10 000 écoles à l'échelle nationale et concerne 4 millions d'élèves.

74. Le produit intérieur brut de la Région autonome du Tibet a enregistré une croissance à deux chiffres pendant vingt-quatre années consécutives. En 2017, il a atteint 131,06 milliards de yuan, tandis que le revenu disponible par habitant des citoyens est passé à 30 671 yuan et celui de la population rurale à 10 330 yuan, ce qui représente une augmentation annuelle de 10,0 %, 10,3 % et 13,6 % respectivement. La politique de la Région qui consiste à assurer la gratuité de l'éducation pendant quinze ans, de l'enseignement préscolaire au deuxième cycle du secondaire, en couvrant totalement l'hébergement, la nourriture et les frais de scolarité a été largement diffusée et constitue le meilleur modèle d'éducation gratuite en Chine.

75. Depuis 2013, le Xinjiang mène régulièrement des initiatives dans le cadre de « l'Année du renforcement des moyens de subsistance » qui représentent plus de 70 % de ses dépenses publiques annuelles. En 2017, le revenu disponible par habitant a augmenté de 8,1 % pour les citadins et de 8,5 % pour les populations rurales dans la région, et la surface de logement par habitant était de 85 mètres carrés pour les premiers et de 105 mètres carrés pour les seconds. Le programme de gratuité de l'éducation pendant quinze ans a été mis en œuvre dans le sud du Xinjiang, parallèlement à un programme de gratuité de l'enseignement préscolaire bilingue pendant trois ans dans les zones rurales.

D. Participation aux activités internationales relatives aux droits de l'homme

1. Coopération avec les principaux mécanismes et organes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (recommandations 34, 60, 62 à 65, 68, 69, 71 et 73)

76. Depuis 2013, la Chine prend activement part à la gouvernance mondiale en matière de droits de l'homme et a présenté plusieurs initiatives devant des instances telles que le Conseil des droits de l'homme afin de promouvoir l'édification d'un système international de défense des droits de l'homme qui soit équitable, juste, raisonnable et efficace. Elle entretient des liens constructifs avec l'Office des Nations Unies à Genève et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les encourage à s'acquitter de leurs fonctions avec objectivité et impartialité, et attache de l'importance aux préoccupations des pays en développement. Elle a fait un don de 100 000 dollars au Rapporteur spécial sur le droit au développement et a accueilli des visites du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique, de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure, du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, des membres du Comité contre la torture et de la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. La Chine traite avec sérieux les communications du mécanisme spécial du Conseil des droits de l'homme et y répond en temps voulu sur la base d'enquêtes approfondies. Elle participe activement aux travaux des mécanismes de défense des droits de l'homme compétents et siège en tant que membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et de son Groupe de travail des situations. Elle encourage les organisations non gouvernementales à prendre activement part aux instances de défense des droits de l'homme telles que le Conseil des droits de l'homme. En outre, elle appuie activement les travaux des organes créés en vertu d'instruments internationaux et a répondu aux questions qui lui avaient été posées en 2016 et en 2018 concernant l'application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale. Elle attache de l'importance aux conclusions et recommandations énoncées par les organes conventionnels et mène des activités de suivi de manière ciblée.

2. Coopération et échanges bilatéraux et multilatéraux dans le domaine des droits de l'homme (recommandations 67, 242 et 251)

77. La Chine encourage activement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, applique avec constance la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a activement œuvré à l'élaboration et à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, elle ne cesse d'étendre l'aide qu'elle apporte aux autres pays en développement. Elle est à l'origine de l'initiative « Une ceinture, une route », a mis sur pied le Fonds d'investissement de la Route de la soie et a lancé la création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et, en collaboration avec les autres pays BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Afrique du Sud), de la Nouvelle Banque de développement. La Chine appuie les efforts que déploient les pays bénéficiaires d'une aide pour renforcer leurs propres capacités de développement, réduire la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance de leurs habitants et protéger l'environnement, créant ainsi les conditions qui permettront à tous les peuples de réaliser leur droit au développement. Au total, elle a versé plus de 400 milliards de yuan d'aide extérieure, épaulé les pays bénéficiaires dans la réalisation de plus de 5 000 projets d'assistance et employé plus de 600 000 travailleurs

humanitaires afin d'aider plus de 120 pays en développement à mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle exonère de droits de douane 97 % des produits exportés en Chine par 37 des pays les moins avancés, réduisant ainsi les taxes douanières de 1,3 milliard de yuan en 2017.

78. Depuis 2013, la Chine a encouragé une meilleure compréhension entre les différentes parties prenantes et partagé des données d'expérience en organisant plus de 50 discussions sur les droits de l'homme avec plus de 20 pays, en procédant à des échanges d'experts juridiques avec les États-Unis et en participant à des activités de coopération technique sur les droits de l'homme avec l'Australie. En 2016, elle a organisé à Beijing un séminaire international commémorant le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement. En 2017, elle a accueilli le premier Forum Sud-Sud consacré aux droits de l'homme, qui a favorisé le dialogue international et les échanges sur la question. Les organisations de la société civile concernées par le sujet, telles que la Société chinoise d'étude des droits de l'homme, ont pris part avec dynamisme à des activités d'échange et de coopération dans ce domaine, organisé avec succès trois éditions du « Forum annuel de Beijing sur les droits de l'homme » ainsi que trois séminaires sino-européens sur le même thème et contribué aux conférences et activités internationales ayant trait aux droits de l'homme.

79. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une approche axée sur l'être humain, la Chine accélère le processus législatif relatif à la protection consulaire et, pour ce faire, met tout en œuvre pour élaborer un mécanisme de protection de la sûreté et de la sécurité des ressortissants chinois à l'étranger, améliore le niveau de protection et de services offerts par les consulats et, par l'intermédiaire de consultations diplomatiques bilatérales et d'échanges sur les droits de l'homme, encourage les pays concernés à prendre des mesures efficaces pour assurer la sécurité et garantir les droits et intérêts légitimes des institutions et des ressortissants chinois à l'étranger.

IV. Défis et objectifs futurs

A. Difficultés et défis

80. La situation en matière de droits de l'homme n'est parfaite dans aucun pays. La Chine continue de rencontrer de nombreuses difficultés et de faire face à des défis s'agissant de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Les principaux obstacles sont décrits ci-après.

81. La Chine reste le plus grand pays en développement du monde et certains problèmes de taille liés au développement inégal et inadéquat demeurent non résolus. Son modèle de développement économique repose sur une forte croissance, or l'élan de la croissance économique interne est insuffisant, sa capacité à innover n'est pas assez solide, son développement doit encore gagner en qualité et en efficacité, et le niveau de son économie réelle doit être amélioré. Certaines entreprises, en particulier celles de petite et moyenne taille, rencontrent des difficultés opérationnelles ; la croissance de l'investissement privé est faible à cause de pressions économiques à la baisse dans certaines régions, et les risques cachés dans certains secteurs, notamment la finance, ne peuvent pas être ignorés.

82. On relève encore de nombreux maillons faibles pour ce qui est d'assurer les moyens de subsistance de la population. La réduction de la pauvreté est une tâche ardue, les bases agricoles et rurales restent faibles et l'écart de développement et de répartition des revenus entre les régions urbaines et rurales demeure grand. De nombreuses sources d'insatisfaction persistent au sein de la population concernant des questions telles que la qualité de l'air, l'hygiène du milieu, la sécurité des aliments et des médicaments, le logement, l'éducation, les soins médicaux, l'emploi et les pensions de retraite. Des accidents graves se produisent de temps à autre dans l'industrie et d'autres secteurs, et la société doit encore évoluer sur le plan des valeurs.

83. Les tensions et les problèmes sociaux sont interdépendants et promouvoir à tous les niveaux une gouvernance fondée sur le droit continue d'imposer des obligations pesantes. Les systèmes et les capacités de gouvernance nationale doivent être renforcés, et des réformes et d'importantes mesures de politique générale doivent continuer d'être appliquées. Une réforme plus profonde du système judiciaire s'impose encore et la fonction de contrôle juridique doit encore être pleinement mise en place ; les capacités judiciaires doivent être encore améliorées au niveau local, et on relève des cas isolés de fonctionnaires de l'appareil judiciaire qui détournent la loi pour leur avantage personnel et nuisent à l'impartialité de la justice.

84. Certains fonctionnaires ont peu le sens du devoir et manquent de considération pour l'état de droit, et ils s'acquittent de leur travail de manière malhonnête et ne se montrent pas prêts à assumer leurs responsabilités. On constate différents degrés de formalisme et d'attitude bureaucratique. La fraude et la corruption sont toujours fréquentes dans certains domaines et la lutte contre la corruption demeure pénible et compliquée. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'éducation aux droits de l'homme pour tous.

B. Objectifs pour l'avenir

85. Les objectifs généraux de développement pour l'avenir de la Chine ont été établis au cours du dix-neuvième Congrès national du Parti communiste chinois tenu en 2017. La Chine applique un plan global à cinq volets de développement économique, politique, culturel, social et écologique coordonné, et promeut une stratégie reposant sur quatre axes : édification d'une société relativement prospère, intensification des réformes, promotion d'une gouvernance fondée sur le droit et renforcement de l'auto-gouvernance au sein du Parti. La pauvreté absolue sera éliminée et une société relativement aisée dans son ensemble sera édiflée d'ici à 2020, la modernisation socialiste sera essentiellement réalisée d'ici à 2035 et l'édification d'un grand pays moderne et socialiste qui est prospère, puissant, démocratique, culturellement riche, harmonieux et beau sera achevée d'ici à 2050. À mesure que tous ces objectifs seront réalisés progressivement, la cause des droits de l'homme en Chine sera de mieux en mieux protégée, donnant lieu à un développement humain global.

86. La Chine continuera à mettre en œuvre une nouvelle façon d'envisager le développement, à moderniser l'économie et à appliquer des stratégies de revitalisation du milieu rural et de développement régional coordonné. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera mis en œuvre consciencieusement, l'insécurité sera réduite et les moyens de subsistance de la population seront améliorés, et les résultats des réformes et du développement seront généralisés et partagés plus équitablement par l'ensemble de la population. Le développement de l'éducation sera la priorité, la qualité des emplois et le niveau de revenu de la population seront améliorés, l'établissement du système de sécurité sociale sera consolidé, l'objectif de l'élimination de la pauvreté sera résolument poursuivi et une stratégie pour une Chine en bonne santé sera mise en œuvre. D'ici à 2020, le produit intérieur brut et le revenu par habitant dans les zones urbaines et les zones rurales seront deux fois plus élevés qu'en 2010 ; la population rurale pauvre sera sortie de la pauvreté telle que définie par les normes actuelles ; plus de 50 millions de nouveaux emplois urbains seront créés pendant la période couverte par le treizième Plan quinquennal ; l'espérance de vie moyenne sera allongée d'un an ; et la durée moyenne de scolarisation de la population en âge de travailler atteindra 10,8 ans.

87. La Chine consolidera son système de gestion du pays par la population, étendra la participation politique ordonnée de celui-ci et veillera à ce qu'il tienne des élections démocratiques, organise des consultations, prenne des décisions et exerce une gestion et une supervision dans le respect de la législation. L'unité, la dignité et l'autorité du système judiciaire de l'État seront défendues ; la protection des droits de l'homme et de l'état de droit sera renforcée et l'exercice par le peuple de droits et libertés plus vastes sera garanti conformément à la législation. Par la promotion d'une gouvernance fondée sur le droit, l'état de droit sera renforcé de façon intégrée dans la gestion du pays, du gouvernement et de la société. Des normes strictes en vue de l'application impartiale et sans excès de la législation seront suivies, la supervision et la gestion des activités d'application de la

législation seront renforcées, les droits individuels, les droits de propriété et le respect de la dignité des citoyens seront consacrés, l'impartialité du système judiciaire sera consolidée et le droit des requérants à un procès équitable sera garanti. La lutte contre la corruption sera résolument poursuivie, sans zones défendues et selon les principes de la couverture totale et de la tolérance zéro. La sensibilisation aux droits de l'homme et la formation et l'éducation à leur sujet seront renforcées.

88. La Chine continuera d'accélérer ses réformes structurelles dans le sens de l'édification d'une civilisation respectueuse de l'environnement et du renforcement de la beauté du pays. Le développement vert se poursuivra et l'accent sera mis sur la résolution des nouveaux problèmes environnementaux, le renforcement de la protection des écosystèmes et la réforme du système de réglementation relatif à la protection de l'environnement.

89. La Chine accélérera le développement dont bénéficient ses minorités ethniques et les régions où elles sont concentrées, s'efforcera d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, renforcera la protection des droits et des intérêts des mineurs, prendra des mesures énergiques pour faire face au vieillissement de sa population et améliorera le dispositif d'assistance aux personnes handicapées. D'ici à 2020, les taux de croissance des principaux indicateurs économiques des zones peuplées de minorités ethniques seront supérieurs à ceux de la moyenne nationale ; le taux de mortalité maternelle sera réduit à 18 pour 100 000 naissances ; les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans seront maintenus en deçà de 7,5 et de 9,5 pour 1 000 respectivement ; et des infrastructures permettront d'offrir des services à plus de 90 % des personnes âgées dans les zones urbaines et à 60 % de celles-ci dans les zones rurales.

V. Promotion et protection des droits de l'homme dans la Région administrative spéciale de Hong Kong

A. Méthodologie et consultation publique

90. Pour établir la présente section du rapport, le Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS de Hong Kong) a mené des consultations publiques du 3 avril au 7 mai 2018. Les documents de consultation du Gouvernement de la RAS de Hong Kong ont été distribués à différents niveaux, y compris au Conseil législatif, aux organisations non gouvernementales pertinentes, ainsi qu'aux citoyens et aux médias de Hong Kong s'intéressant à ce sujet, puis ont été plus largement diffusés par l'intermédiaire du Bureau des affaires intérieures et sur Internet. Pendant la période de consultation, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a entendu les points de vue de représentants d'organisations non gouvernementales par l'intermédiaire du Conseil législatif et du Forum des droits de l'homme. Le Gouvernement de la Région administrative spéciale a examiné avec attention toutes les observations reçues.

B. Cadre et mesures de promotion et de protection des droits de l'homme

91. La Région administrative spéciale de Hong Kong est une partie inaliénable de la Chine. Cette Région administrative spéciale a été établie selon le principe de « un pays, deux systèmes » en vertu de l'article 31 de la Constitution de la République populaire de Chine. Son système de gouvernance est décrit dans la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine (Loi fondamentale). Au sein de la RAS de Hong Kong, les droits de l'homme sont pleinement garantis conformément aux dispositions de la Loi fondamentale, de l'Ordonnance relative à la Charte des droits du citoyen de Hong Kong (chap. 383), des ordonnances relatives à la lutte contre la discrimination, de lois relatives à la protection des données et d'autres textes législatifs. Les cours et tribunaux mènent à bien les instructions de manière indépendante et peuvent accorder des réparations en cas de violations des dispositions relatives aux droits de l'homme contenues dans la Loi fondamentale et dans l'Ordonnance relative à la Charte des droits du citoyen de Hong Kong. Depuis la présentation de son précédent rapport, le

Gouvernement de la RAS de Hong Kong a renforcé les compétences de certains organismes pour ce qui est de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Par exemple, la Commission de l'égalité des chances a mis en place une unité chargée des affaires liées aux minorités ethniques afin de promouvoir l'égalité des chances et l'intégration raciale des minorités ethniques ; le Commissaire à la protection des données personnelles a lancé un service d'assistance judiciaire afin d'aider les utilisateurs de données qui entendent engager une procédure judiciaire pour demander une indemnisation ; et d'autres entités du secteur public relèvent désormais de la compétence du Médiateur. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong continue d'attacher de l'importance à la promotion des droits de l'homme par l'entremise de l'éducation et de la sensibilisation du public.

C. Résultats obtenus et difficultés rencontrées

92. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong met tout en œuvre pour atteindre l'objectif consistant à ce que le Chef de l'exécutif et tous les membres du Conseil législatif soient élus au suffrage universel, conformément à la Loi fondamentale et aux interprétations et décisions pertinentes du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale. En juin 2015, après deux séries de consultations publiques d'une durée totale de sept mois, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a proposé au Conseil législatif un projet concernant l'élection du Chef de l'exécutif au suffrage universel. Les plans correspondants ont été élaborés en conformité avec la Loi fondamentale et les décisions du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, ainsi que sur la base des opinions recueillies pendant les consultations publiques. Malheureusement, le projet n'a pas obtenu la majorité des deux tiers de tous les membres du Conseil requise pour être adopté et l'élection du Chef de l'exécutif tenue en 2017 s'est par conséquent déroulée selon le mode de scrutin en vigueur (à savoir par le vote des 1 200 membres du Comité électoral).

93. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong sait combien il importe que le Chef de l'exécutif et le Conseil législatif soient élus au suffrage universel et comprend les demandes de la population qui vont en ce sens. Il s'efforcera de créer un climat social propice au développement d'un tel système politique.

94. La cinquième élection du Chef de l'exécutif s'est tenue le 26 mars 2017. Au terme de la période de désignation, trois candidats avaient pu valider leur candidature. Parmi ceux-ci, M^{me} Carrie Lam a obtenu plus de la moitié des votes valables des membres du Comité électoral et a été nommée cinquième Chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong (2017-2022) par le Conseil d'État de la République populaire de Chine. Il s'agit par ailleurs de la première femme nommée à ce poste.

95. Le sixième Conseil législatif compte 70 membres, élus le 4 septembre 2016 ; les élections en vue du cinquième mandat des conseils de district se sont tenues le 22 novembre 2015.

96. En ce qui concerne l'amélioration des moyens de subsistance de la population, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong consacre des ressources supplémentaires pour aider les personnes pauvres et vulnérables. En 2016, sous la supervision de la Commission de lutte contre la pauvreté et grâce à l'adoption de mesures efficaces, l'octroi de prestations en espèces récurrentes a sorti 360 000 personnes de la pauvreté et a réduit le taux de pauvreté de 5,2 points de pourcentage. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a mis en place des mesures de soutien pour les personnes dans le besoin, comme le programme d'indemnité pour enfant à charge pour les parents qui travaillent, et l'injection de 400 millions de dollars de Hong Kong dans le Fonds de partenariat pour les personnes défavorisées. Qui plus est, le montant du salaire minimum légal a été relevé à trois reprises, passant de 28 dollars de Hong Kong par heure en 2011 à 34,5 en 2017, une augmentation qui dépasse le taux d'inflation sur cette même période.

97. La Commission pour les enfants de Hong Kong, créée le 1^{er} juin 2018 et présidée par le Secrétaire général de l'administration, rassemble sur le long terme les bureaux et départements et les groupes concernés par les droits et les intérêts des enfants, afin de s'attaquer aux problèmes que ceux-ci rencontrent à mesure qu'ils grandissent. Le Fonds de

développement en faveur de l'enfance a bénéficié d'un apport de crédits supplémentaires d'un montant de 300 millions de dollars de Hong Kong pour soutenir les enfants défavorisés. Le premier hôpital pour enfants de Hong Kong ouvrira à la fin de 2018 et s'occupera principalement des cas pédiatriques complexes et graves.

98. Afin de renforcer la collaboration au sein du Gouvernement de la RAS de Hong Kong s'agissant de soutenir les minorités ethniques, le Secrétaire général de l'administration établira en 2018 un comité directeur interservices chargé de coordonner, de contrôler et de suivre la mise en œuvre des activités nécessaires pour fournir un soutien à quelque 250 000 membres de minorités ethniques dans la RAS de Hong Kong. Le Gouvernement a également prévu 500 millions de dollars de Hong Kong pour renforcer le soutien fourni aux minorités ethniques. En outre, afin d'aider les élèves non sinophones à apprendre le chinois de manière efficace, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong continuera de suivre les résultats des mesures de soutien mises en place et adaptera les modalités d'application de celles-ci si nécessaire. En tant que plus grand employeur de Hong Kong, le Gouvernement de la Région administrative spéciale a également pris des mesures positives pour faire en sorte que les exigences en matière de maîtrise du chinois auxquelles les fonctionnaires doivent satisfaire à tous les niveaux soient adaptées aux exigences de leur emploi et que tous les candidats puissent accéder en toute égalité aux postes de l'administration.

99. Face aux défis liés au vieillissement de la population, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a lancé un plan décennal de développement des hôpitaux (ajoutant 5 000 lits supplémentaires), a mis en place une indemnité de subsistance d'un montant élevé pour les personnes âgées en complément de divers types de prestations de sécurité sociale et a introduit des mesures de soutien à l'emploi pour les demandeurs d'emploi âgés.

100. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong continue de promouvoir l'égalité des chances des personnes ayant des orientations sexuelles différentes et des personnes transgenres dans le but d'établir une culture et des valeurs de cohésion sociale et de respect mutuel. Parmi les mesures prises en ce sens figurent l'établissement de lignes d'assistance téléphonique, la mise en place de moyens de formation pour des catégories spécifiques de fonctionnaires afin de les sensibiliser au respect des minorités sexuelles, et l'introduction de chartes de non-discrimination à l'égard des minorités sexuelles que les employeurs peuvent adopter sur une base volontaire. Le Groupe de travail interdépartemental sur la reconnaissance du genre a été établi en 2014 afin d'étudier la législation et les mesures administratives qui pourraient être nécessaires pour protéger les droits des transgenres à Hong Kong. Ce groupe de travail, qui a mené une consultation publique en 2017, étudie actuellement les observations reçues et rendra compte de ses propositions concernant les travaux à mener.

101. Après un examen complet des quatre ordonnances relatives à la lutte contre la discrimination réalisé par la Commission de l'égalité des chances, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a décidé d'appliquer les huit recommandations de la Commission, y compris d'interdire la discrimination contre les femmes qui allaitent et de protéger les prestataires de services contre le harcèlement fondé sur la race ou le handicap de la part des bénéficiaires de leurs services. Des propositions de modification de la législation seront soumises au Conseil législatif en 2018.

102. Depuis mars 2014, le Gouvernement de la RAS de Hong Kong a mis en place un mécanisme unifié de sélection pour traiter les demandes de non-refoulement fondées sur tous les motifs valables. Les procédures relatives à ce mécanisme unifié de sélection ont été élaborées en s'inspirant du mécanisme d'examen de la légalité des demandes de ce type présentées au motif de la torture, qui était entré en vigueur en décembre 2012 et répondait aux plus hautes normes d'équité, notamment par la fourniture d'une aide judiciaire financée par l'État à tous les requérants. Les requérants qui ne seraient pas satisfaits de la décision du Département de l'immigration peuvent faire appel à la Commission chargée des recours contre les décisions relatives aux demandes présentées au motif de la torture.

103. Pour ce qui est des droits et des avantages sociaux des employés, le Conseil législatif a adopté un projet de loi en mai 2018 permettant au Tribunal du travail d'ordonner, sans avoir obtenu l'accord préalable des employeurs, de réintégrer ou de

réemployer un employé qui aurait été licencié sans raison ou illégalement. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong promulguera également des textes législatifs afin de porter de trois à cinq jours le nombre de jours de congé de paternité obligatoire, et il a lancé un processus d'examen en vue d'améliorer le congé de maternité prévu par la législation. Conformément à la législation relative au travail, les employés de maison étrangers jouissent des mêmes droits et protections en matière d'emploi que les travailleurs locaux. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong ne tolérera aucun type de mauvais traitement ou d'exploitation d'employés de maison étrangers commis par des employeurs ou des agences de recrutement. Une autre nouvelle loi, qui est entrée en vigueur en février 2018, a augmenté considérablement les peines maximales encourues lorsque des agences de recrutement prennent des commissions exagérées et mènent des activités commerciales non autorisées, ce qui accroît la protection des demandeurs d'emploi, y compris les employés de maison étrangers. En mars 2018, un comité directeur de haut niveau interservices et interdépartements, présidé par le Premier Secrétaire de l'administration, a promulgué le Plan d'action de lutte contre la traite des personnes et de renforcement de la protection des employés de maison étrangers afin d'orienter les travaux du Gouvernement de la RAS de Hong Kong en la matière.

104. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong est déterminé à assurer à tous les détenus des conditions de détention sûres, fiables, humaines, adaptées et salubres et à les aider à se réadapter et à se réinsérer dans la société. Afin de renforcer l'indépendance et la transparence du mécanisme de traitement des plaintes, le Département de l'administration pénitentiaire a établi en 2016 une Commission chargée des recours relatifs au traitement des plaintes de sorte à fournir des voies de recours aux requérants qui se sentent lésés.

105. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong continue de respecter les droits de réunion et de manifestation pacifique des citoyens. Entre 2012 et 2017, plus de 50 000 rassemblements publics et manifestations ont eu lieu à Hong Kong et la plupart se sont déroulés de manière pacifique et ordonnée, dans le respect de la législation.

106. Les citoyens de Hong Kong continuent de jouir de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Le Gouvernement de la RAS de Hong Kong n'a cessé de favoriser l'établissement d'un climat adapté dans lequel la presse peut s'épanouir librement, et n'interfère pas dans la gestion interne des médias. En 2017, de nouvelles modalités ont été établies pour permettre aux représentants de médias ayant une activité reconnue uniquement sur Internet d'assister aux conférences de presse organisées par le Gouvernement.

107. Les principaux défis auxquels la RAS de Hong Kong fait face concernent les moyens de faire en sorte que la population gagne mieux sa vie, de répondre aux besoins des citoyens et de rendre la ville plus vivable. La Région sera prête à tirer profit des possibilités offertes par deux grandes politiques nationales : l'initiative « Une ceinture, une route » et le développement de la « Région de la Baie de Guangdong-Hong Kong-Macao ». Le développement de technologies innovantes contribuera aussi à l'émergence de nouvelles activités et à la création d'excellentes possibilités d'emploi pour les jeunes.

VI. Promotion et protection des droits de l'homme dans la Région administrative spéciale de Macao

A. Méthodologie et processus de consultation

108. Le présent rapport a été établi sur la base des renseignements communiqués par les départements et les organismes pertinents de la Région administrative spéciale de Macao (RAS de Macao) et de consultations publiques menées en ligne. La RAS de Macao se charge d'établir les rapports sur son application des conventions relatives aux droits de l'homme et les rapports présentés au Conseil des droits de l'homme, qui sont disponibles sur le portail du site Web du Gouvernement et sur le site Web du Bureau des affaires juridiques.

B. Cadre législatif et institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme

109. Le statut politique et le cadre institutionnel de la RAS de Macao ont été exposés en détail dans les documents de base de la Chine et dans les précédents rapports. La RAS de Macao exerce avec un degré élevé d'autonomie le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire indépendant de rendre des jugements définitifs tandis que le Gouvernement populaire central chinois est chargé de gérer la défense et les affaires étrangères concernant la RAS de Macao. Parallèlement, le Gouvernement de la RAS de Macao peut, si le Gouvernement populaire central l'y autorise, gérer lui-même les affaires étrangères qui lui sont propres, conformément au paragraphe 3 de l'article 13 de la Loi fondamentale de la RAS de Macao.

110. Au niveau constitutionnel, le cadre législatif relatif aux droits de l'homme de la RAS de Macao a, au sommet de la hiérarchie des normes juridiques la Loi fondamentale, qui implique l'application des traités correspondants (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention relative aux droits de l'enfant, Convention relative aux droits des personnes handicapées, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants), ainsi que les protections prévues dans le droit commun. La protection des droits et des libertés des résidents de la RAS de Macao est un des principes universels consacrés dans la Loi fondamentale (art. 4 et 11) et est également mentionnée dans le droit commun.

111. Le système juridique de la RAS de Macao garantit que tous les résidents et les ressortissants relevant de sa compétence sont égaux devant la loi et ne peuvent faire l'objet d'aucune discrimination, pour quelque motif que ce soit. Ce principe, qui découle de différentes sources juridiques, est consacré dans les articles 25 et 43 de la Loi fondamentale, ainsi qu'à divers autres niveaux normatifs. Les droits et libertés fondamentaux dont jouissent les résidents, qu'ils soient Macanais ou non, sont exposés dans le chapitre III de la Loi fondamentale (art. 24 à 44). Hormis la discrimination positive qui est une mesure nécessaire pour remédier à des injustices constatées, la discrimination est totalement inadmissible en application de cette loi (art. 38). Si ce n'est conformément à la loi, aucune restriction ne peut être appliquée aux droits et aux libertés (art. 40).

112. La RAS de Macao compte un vaste éventail de communautés ethniques, religieuses, linguistiques et culturelles qui vivent en harmonie les unes avec les autres. La tolérance et le respect de la diversité culturelle ont toujours constitué la pierre angulaire de la manière de vivre au sein de la RAS de Macao. Chaque groupe ethnique jouit de la même dignité et du même droit à exercer sa propre culture, à pratiquer sa propre religion et à utiliser sa propre langue.

113. La participation de groupes de la société civile à la vie de la collectivité est une des particularités de la RAS de Macao. La participation de tels groupes aux travaux de commissions gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'homme aide à promouvoir les politiques pertinentes, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, à garantir la transparence dans l'allocation des ressources et la qualité des services, ainsi qu'à promouvoir la participation sociale directe aux affaires publiques.

C. Progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme

114. La RAS de Macao a fait des progrès dans divers domaines des droits de l'homme, en particulier au niveau législatif. Des nouvelles lois ont été promulguées, y compris des textes visant à prévenir et à combattre la violence domestique, à définir le harcèlement sexuel et la pornographie mettant en scène des enfants comme des infractions pénales distinctes, à étendre la définition de l'infraction de prostitution de mineur, à protéger le patrimoine culturel, à réglementer l'enseignement supérieur, à améliorer le logement à loyer modéré, à renforcer la sécurité sanitaire des aliments, à établir un système de protection de l'exercice du droit de créance dans le cadre du travail, à prévenir et à contrôler le bruit ambiant, à

revoir le système électoral, à améliorer les relations employés-employeurs et les conditions de travail pour les employés expatriés, à renforcer la prévention du tabagisme, à renforcer la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, et à prévenir les maladies transmissibles. L'Assemblée législative examine actuellement des projets de loi concernant les dispositifs législatifs relatifs à la protection des droits et des intérêts des personnes âgées et aux logements sociaux à prix abordable, ainsi que concernant les avantages fiscaux accordés à ceux qui emploient des personnes handicapées.

115. À cet égard, le mécanisme établi en 2011 pour la consultation sur les politiques publiques et les projets de loi est un outil important permettant aux résidents de participer aux affaires publiques. Parmi les sujets abordés par de telles consultations figurent la loi sur les publications (2013), le dispositif juridique relatif à la protection des droits et des intérêts des consommateurs (2014), le Code pénal de Macao, le système d'enseignement spécialisé pour les handicapés, le Plan d'action décennal visant à offrir des services aux personnes âgées et le mécanisme de garantie de la sécurité des pensions (2015), la loi sur les élections à l'Assemblée législative et le Plan décennal pour les services de réadaptation (2016), l'établissement d'organismes municipaux non gouvernementaux, la loi sur la cybersécurité, l'assistance médicale à la procréation (2017) et le Plan de protection et de gestion des zones urbaines historiques de Macao (2018).

116. Le Gouvernement de la RAS de Macao s'efforce également de promouvoir et de garantir le bilinguisme dans le système judiciaire en augmentant les effectifs du personnel judiciaire compétent en la matière, afin de préserver le droit fondamental à l'accès à la justice.

117. Le Gouvernement de la RAS de Macao a continué d'organiser des campagnes de sensibilisation et des cours de formation spécialisés pour promouvoir les droits de l'homme parmi les fonctionnaires de l'administration, le personnel judiciaire, les enseignants et différents groupes et, à travers l'éducation, en particulier les activités d'enseignement et de promotion, il a aussi pris des mesures concrètes et efficaces pour promouvoir l'égalité et d'autres droits fondamentaux énoncés dans la Loi fondamentale et les instruments relatifs aux droits de l'homme appliqués à Macao. À ce sujet, le Gouvernement accorde une attention particulière aux adolescents et les sensibilise à l'égalité des sexes, à la non-discrimination et à d'autres droits fondamentaux dans le cadre des programmes scolaires et grâce à l'établissement, en 2015, d'un Centre de vulgarisation de la législation à l'intention des jeunes. La politique de Macao en faveur des jeunes pour la période 2012-2020 garantit aussi la participation des jeunes aux affaires sociales et publiques et assure l'égalité des chances.

118. Concrètement, le Gouvernement de la RAS de Macao s'emploie à promouvoir et à faire connaître à grande échelle et de manière complète les droits de l'homme et les législations y relatives par de nouveaux types d'approches et actions, notamment en utilisant les nouvelles technologies et en mettant en place des activités de promotion en chinois et en portugais (les deux langues officielles) ou dans d'autres langues, en particulier en anglais.

119. La RAS de Macao renforce son contrôle et sa protection des droits des employés expatriés afin d'éviter qu'ils ne soient victimes de mauvais traitements et d'exploitation. Le Bureau du travail a adopté diverses stratégies, communiquées dans plusieurs langues, pour mieux faire connaître aux employés la législation relative au travail et les droits qui sont les leurs, ainsi que pour assurer des relations harmonieuses entre employés et employeurs.

120. Le Gouvernement de la RAS de Macao a adopté une approche transversale et complète concernant la violence domestique aux niveaux juridique (infractions), institutionnel (mécanismes de coopération transfrontières) et pratique, et a pris diverses mesures pour aider les victimes, comme une aide à la réinstallation, un soutien économique et une assistance judiciaire, ou concernant les soins de santé, la scolarisation, l'emploi, des services de consultations individuelles ou familiales et d'autres services fournis par l'intermédiaire du Réseau de services d'appui aux familles en crise. Il a également mis en place un mécanisme de notification qui oblige les organismes publics et privés qui fournissent des services à des enfants, à des femmes, à des personnes âgées ou à des personnes handicapées à signaler toute violence domestique.

121. Le Gouvernement de la RAS de Macao a élaboré le Plan d'action décennal pour les services aux personnes âgées pour la période 2016-2025 et le Plan décennal concernant les services de réadaptation pour la période 2016-2025, et a établi un Groupe directeur interservices pour mettre en œuvre à court, à moyen et à long terme les politiques et mesures d'une manière ordonnée de sorte à promouvoir la qualité de vie des personnes âgées et à aider les personnes handicapées à s'intégrer dans la société. Dans le domaine de la prévention de la toxicomanie, un parc éducatif sur la vie saine a été créé en 2016 pour promouvoir des styles de vie sains, et enseigner aux enfants comment mener une vie saine.

122. Le Gouvernement de la RAS de Macao continue de lutter contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes (conformément à la loi n° 17/2009, telle que modifiée en 2016), contre la corruption (loi n° 10/2014, Système de prévention et d'élimination de la corruption dans le commerce extérieur) et contre la traite des personnes. La Commission chargée des mesures de dissuasion de la traite des personnes continue de coordonner les activités de nombreux services concernant la prévention de la traite des personnes et la lutte contre la traite et alloue d'importantes ressources à des projets éducatifs et promotionnels ; les activités illégales connexes ont ainsi été efficacement limitées et la réduction de la fréquence à laquelle des cas sont constatés a été saluée par tous les secteurs de la société.

123. La diversité culturelle est une des principales caractéristiques de la RAS de Macao. En 2005, le centre historique de Macao a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; la désignation officielle en 2017 de Macao par l'UNESCO en tant que « Ville créative de gastronomie » a été une autre étape importante. La loi n° 11/2013 sur la préservation du patrimoine culturel protège et défend le patrimoine culturel matériel et immatériel de Macao et établit un Comité du patrimoine culturel composé de fonctionnaires et de personnalités publiques dont la compétence est reconnue.

D. Objectifs et défis futurs

124. Le Gouvernement de la RAS de Macao formule actuellement les objectifs de développement concernant les femmes à Macao, qui se concentreront sur sept domaines : éducation et formation, soins de santé, sécurité, protection sociale, économie, participation au pouvoir et aux prises de décisions, ainsi que médias et culture. Un groupe de travail interservices sera établi pour coordonner les programmes spécifiques et les mesures de politique générale visant à renforcer l'égalité des sexes et le développement des femmes dans la société.

125. Le Gouvernement de la RAS de Macao attache une grande importance à la protection de l'environnement et a pris des mesures innovantes et progressistes pour réduire les émissions de carbone et contrôler l'augmentation du nombre de véhicules (slogan : « Faisons de Macao une Région à faible intensité de carbone et menons ensemble une vie respectueuse de l'environnement »). Renforcer l'éducation à la protection de l'environnement et défendre des pratiques durables et une société verte sont des priorités. L'Accord de Paris et la Convention de Minamata sur le mercure ont été appliqués dans la RAS de Macao depuis 2016 et 2017, respectivement. En 2017, le Gouvernement a promulgué le Plan de valorisation des déchets solides pour la période 2017-2026.

126. En ce qui concerne la prévention des catastrophes et la protection civile, le Gouvernement a révisé le système juridique en vigueur relatif à la protection civile immédiatement après le passage du typhon Hato en 2017 et a achevé, en février 2018, l'élaboration de la loi-cadre sur la protection civile ainsi que le cadre pour l'établissement d'un bureau chargé de la protection civile et de la coordination en cas de catastrophe. Ce bureau sera pleinement responsable de la protection civile et de la coordination en cas de catastrophe. Le Gouvernement de la RAS de Macao s'attelle actuellement à l'élaboration du plan décennal de prévention des catastrophes et d'atténuation des effets de celles-ci à Macao pour la période 2019-2028. Il prévoit de construire un nouveau bâtiment pour accueillir les bureaux du Centre chargé des opérations d'urgence et de la protection civile sur la péninsule de Macao, de renforcer l'équipement en matériel et logiciels du

centre de commandement unifié, d'établir une équipe spéciale de secours d'urgence et d'intensifier le renforcement des ressources humaines consacrées à la prévention des catastrophes ainsi que de la capacité d'intervention en cas d'urgence et des moyens d'évaluation des risques.
